

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2024
N° 2024.09.03

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt quatre, le dix sept septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 11 septembre 2024, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	28	
Absents représentés	5	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Guy PICARLE, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Valérie BERTHÉOL, Philippe ROCHETTE, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Francis GAUMY, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Aurélien BAZIN, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME, André WALTER

Absents représentés :

Patrick NEHEMIE représenté par Hervé GRANDJEAN
Christine LECHEVALLIER représentée par Jean-Paul CUZIN
Josiane TOURNEBIZE représentée par Aline FAYE
Vivien GOURBEYRE représenté par Jean-François VIGUÈS
Isabelle FOURTIC représentée par Hélène VEILHAN

Josiane MARION a été nommée secrétaire de séance.

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION

Il est entendu que les fonctions d' élu local sont gratuites.

Toutefois, une indemnité destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales. Son octroi nécessite une délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 ;

Vu la délibération n°2020.03.02 du Conseil Municipal du 28/07/2020 fixant les indemnités des élus de la commune de Beaumont ;

Vu la délibération n°2024.09.01 du Conseil Municipal du 17/09/2024 créant un poste d'Adjoint au Maire supplémentaire ;

Vu la délibération n°2024.09.02 du Conseil Municipal du 17/09/2024 portant élection de Mme Josiane Marion au poste de 9^{ème} Adjoint au Maire ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 21 Voix Pour, 7 Abstentions et 5 non participation au vote (Mme Hélène Veilhan avec le pouvoir de Mme Isabelle Fourtic, Mme Dominique Molle, M. Olivier Devise et M. François Ulrich) :

- **DECIDE** que Mme Josiane Marion, 9^{ème} Adjointe au Maire percevra les indemnités de fonction prévues dans la délibération n°2020.03.02 du Conseil Municipal du 28/07/2020.

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN